

	Académie :	Session :			
	Examen ou Concours :	Série :			
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :			
NE	Epreuve/sous-épreuve :				
	NOM :				
RIEN	(en majuscule suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse) Prénoms :	N° du candidat			
	Né(e) le :		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)		
ECRIRE	-----				
DANS	Examen ou Concours :	Série* :	Si votre composition comporte plusieurs feuilles, numérotez-les et placez les intercalaires dans le bon sens.		
	Spécialité/option :				
CE	Repère de l'épreuve :				
	Epreuve/sous-épreuve :				
CADRE	(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)				
	Note : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="text-align: center;">/</td></tr><tr><td style="text-align: center;">20</td></tr></table>	/	20	Appréciation du correcteur :	
/					
20					

* Uniquement s'il s'agit d'un examen

B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION BEP VENTE ACTION MARCHANDE

EP3

Environnement économique, juridique et social

L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST A RENDRE EN FIN D'EPREUVE

Groupement inter académique II		Session 2005	Facultatif : code 178yd03	
Examen et spécialité : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION. B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE				
Intitulé de l'épreuve EP3 - Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles				
Type SUJET	Facultatif : date et heure	Durée 1 heure	Coefficient 2	N° de page / total 1/8

NE RIEN ECRIRE

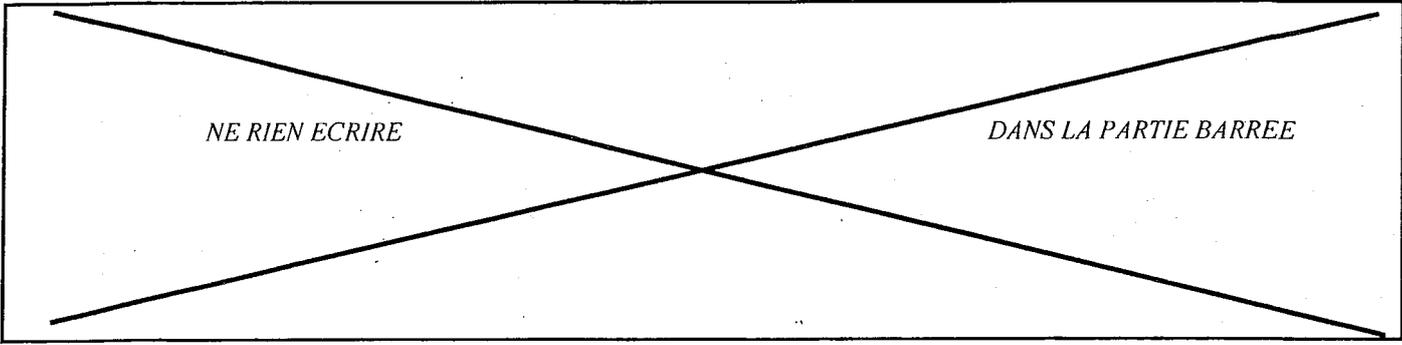
DANS LA PARTIE BARREE

TRAVAIL A EFFECTUER		
On donne	On demande	On exige
Documents : <ul style="list-style-type: none">▪ Article de presse Ouest-France du 19/09/2002 (annexe 1) ▪ Article de L'Usine Nouvelle n° 2797 du 18/10/2001 (annexe 2)	<ul style="list-style-type: none">▪ Environnement juridique et social :<ul style="list-style-type: none">□ Exploiter un document sur l'organisation judiciaire ▪ Environnement économique<ul style="list-style-type: none">□ Exploiter un document portant sur les investissements	<ul style="list-style-type: none">▪ Identifier les principales juridictions et leur compétence ▪ Identifier les différents types d'investissements

SAVOIRS ASSOCIES A MOBILISER

- **S.5.1. OU S.4.1. Environnement économique :**
S.5.12 OU S.4.12 LA PRODUCTION

- **S.5.2. OU S.4.2. Environnement juridique et social :**
S.5.21 OU S.4.21. LE CADRE DE LA VIE JURIDIQUE



PARTIE JURIDIQUE

A partir de l'**annexe 1** et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. Quelles sont les parties en présence : /1

- le demandeur :
- le défendeur :

2. Quel litige les oppose ? /2

.....
.....
.....

3. Devant quelle juridiction civile du premier degré, l'affaire a-t-elle été portée ? /1

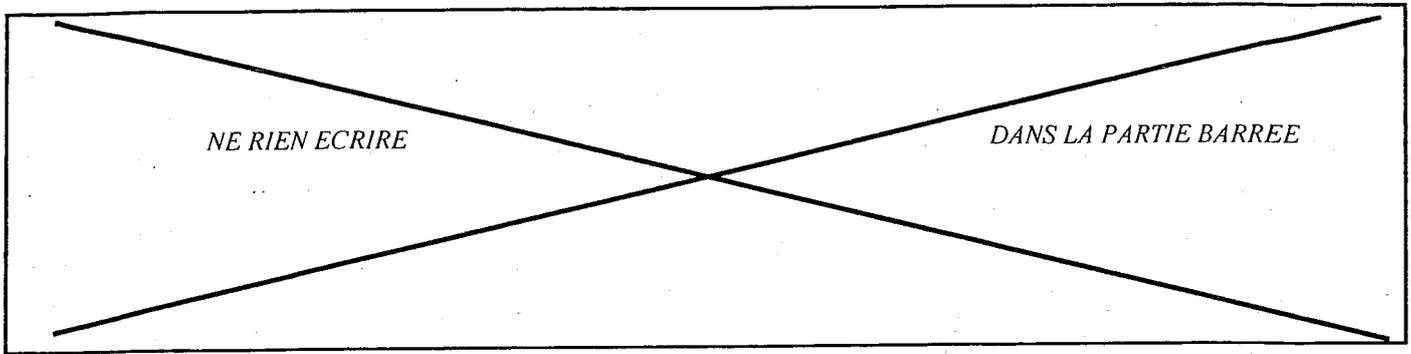
.....
.....

4. Quelle est la compétence de ce tribunal ? /1

.....
.....

5. Citez les trois autres juridictions civiles du premier degré ? /3

.....
.....
.....



6. De quelle juridiction font partie :

/1

- la cour d'assises,
- le tribunal correctionnel,
- le tribunal de police.

.....

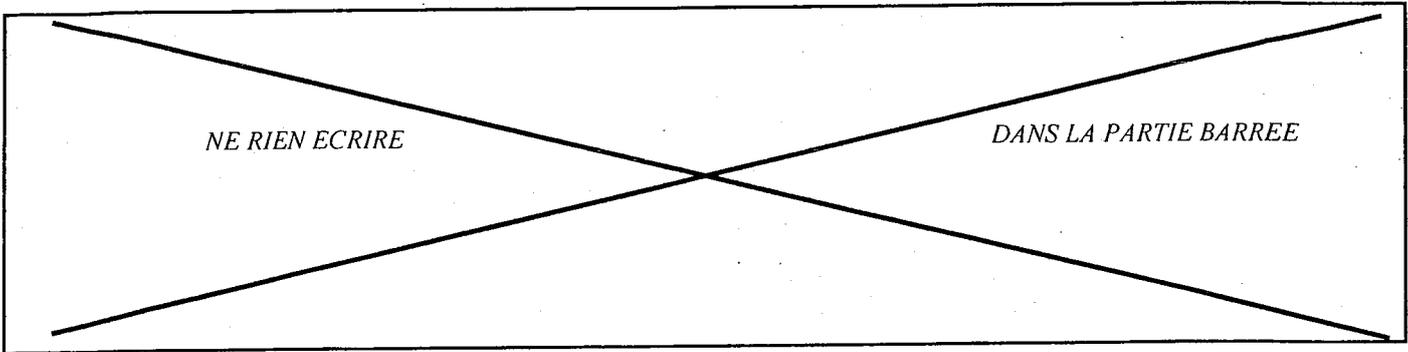
.....

7. Si la décision rendue par le tribunal d'instance de Vannes ne satisfait pas l'une des parties, que peut-elle faire ?

/1

.....

.....



PARTIE ECONOMIQUE

A partir de l'annexe 2 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

1. De quelle entreprise s'agit-il ? Quelle est son activité ? /1

.....
.....
.....
.....

2. Quelle décision a été prise par l'entreprise en matière d'investissement ? /1,5
Répondez avec précision.

.....
.....
.....
.....

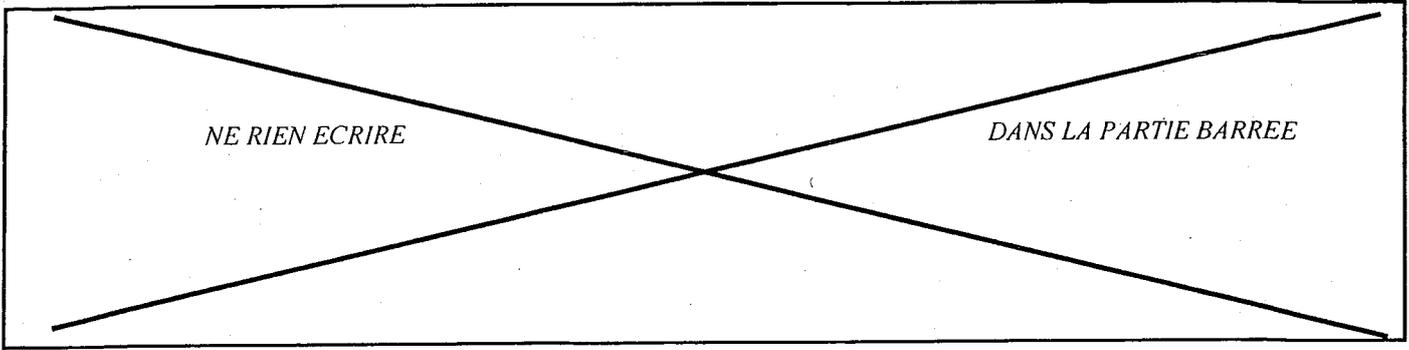
3. A quels objectifs répond cet d'investissement ? /2

.....
.....
.....
.....

4. Citez l'autre catégorie d'investissements matériels que vous connaissez /4
ainsi que son rôle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

SERIE ou SPECIALITE : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	178yd03
B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE	
EPREUVE : EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	5/8



.....

5. Quelle est la conséquence économique de cet investissement pour l'entreprise ?

/1,5

.....

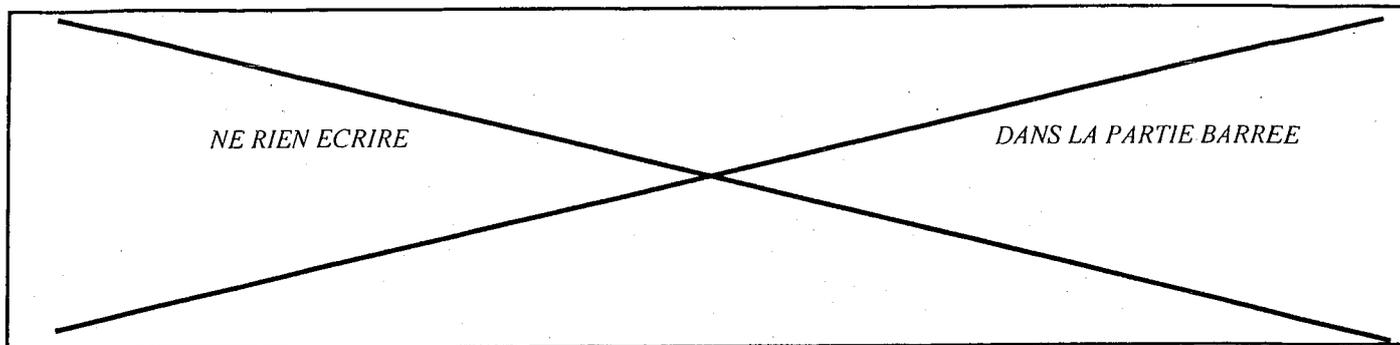
.....

.....

.....

.....

.....



ANNEXE 1

Salariés et direction s'affrontent devant le juge d'instance. Déjà 90 licenciements chez Guillemot

Le climat se dégrade chez Guillemot-Corporation, à Carentoir (Morbihan). Confrontés à une grosse vague de licenciements, les salariés réclament l'élection de délégués du personnel. Et ont interpellé, hier, les juges du tribunal d'instance de Vannes.

Une soixantaine de licenciements économiques durant l'été. Trente autres depuis. Le groupe Guillemot-Corporation, spécialisé dans la conception et la fabrication de matériels et d'accessoires pour PC et consoles, également propriétaire des jeux électroniques Ubi-Soft, subit la plus grosse crise de sa jeune histoire. Il vient d'ailleurs d'afficher une perte de douze millions d'euros en un seul semestre. Raison invoquée par la direction: une chute importante des ventes.

S'ils se réjouissent d'entendre leur PDG, Christian Guillemot, affirmer vouloir « inverser la tendance », les salariés expriment « leur colère » de ne pas être « réellement associés » à la vie de l'entreprise. « Nous n'avons même pas la possibilité de savoir si tout ce que l'on nous dit est vrai. Même si nous étions, il y a peu encore, 300 à travailler sous le même toit, nous sommes divisés en seize sociétés différentes de moins de 50 salariés chacune. Il n'y a donc pas de comité d'entreprise ! »

Soutenus par la CFDT, tous réclament alors l'élection rapide de délégués du personnel. Ils sont allés exposer leur demande, mercredi matin, devant le tribunal de Vannes. « Nous avons proposé quatre noms, note Alain Person, de l'Union locale CFDT. Mais la direction les a refusés. Elle estime que notre demande est frauduleuse et que nous cherchons à protéger des employés en cours de licenciement. Voilà pourquoi nous nous retrouvons devant le juge. »

Un plan social réclamé

Tout en s'étonnant d'une demande « si tardive » du syndicat – « Lorsque l'on est en restructuration, on n'attend pas le dernier moment pour réclamer des élections » - l'avocate du groupe Guillemot a rappelé que les salariés sollicités « n'avaient, par le passé, jamais eu d'activité syndicale, et que, procédure de licenciement oblige, ils ne pourront exercer leur mandat que durant très peu de temps ».

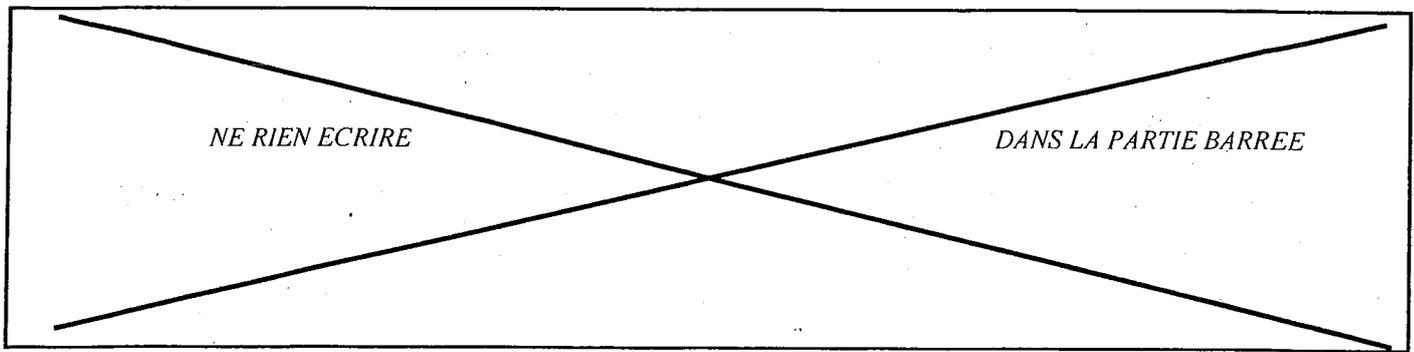
Une plaidoirie qui a eu le don d'irriter fortement le conseil du syndicat. « Si les salariés ne sont pas portés candidats avant, c'est que tout le personnel s'est laissé véritablement endormir par la direction ! Nous ne cherchons à protéger personne, mais simplement à mettre en place des élections. »

Le jugement sera rendu le 3 octobre. Toutefois, dans un souci « d'apaisement », la direction générale de Guillemot vient d'accepter de négocier le protocole électoral. Le conflit juridique n'en est, pour autant, pas terminé. La CFDT entend, en effet, faire reconnaître « sans délai » l'unité économique de l'entreprise. Ce qui permettrait la mise en place d'un plan social.

Yves-Marie ROBIN

Ouest-France Jeudi 19 septembre 2002

SERIE ou SPECIALITE : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	178yd03
B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE	
EPREUVE : EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	7/8



ANNEXE 2

QUATRIEME SITE POUR ALLARD EMBALLAGES

Allard emballages, spécialiste de l'emballage en carton ondulé (80 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2000, 470 salariés), implantera sa quatrième unité de production française à Saint-Vulbas, dans l'Ain. De même qu'à Brive-La-Gaillarde (Corrèze) et à Compiègne (Oise), cette cartonnerie produira des emballages destinés à l'expédition de produits industriels et agroalimentaires (lait, viande, biscuits, sodas...). « Il y a quatre ans, nous avons commencé une démarche de développement, car nos deux sites travaillaient à plein régime », explique Paul Allard directeur des actions stratégiques chez Allard Emballages (2,5 % du

marché français du carton ondulé). Après une recherche de croissance externe non aboutie, le groupe choisit de se développer en interne : « Cette implantation dans la vallée du Rhône nous rapprochera de nos clients de la région Rhône-Alpes et du Sud-est, tout en diminuant les coûts de transport.

Développé sur 23 000 mètres carrés, le projet s'élève à 30,5 millions d'euros sur cinq ans. Toutefois, les premières machines de transformation acquises, la production devrait débuter fin 2002, avec une vingtaine de personnes. Dans un deuxième temps, la société investira les 50 % restants de son budget pour acheter une onduleuse et d'autres matériels.

Aujourd'hui les deux cartonneries reçoivent la matière première de la papeterie du groupe, située à Varennes (Sarthe). Mais « elles utilisent à 100 % les 75 000 tonnes de papier produites à partir de fibres de cartons de récupération » explique Paul Allard. Le nouvel outil s'approvisionnera donc « chez nos confrères papetiers » français ou étrangers.

Hamid METADJER
L'Usine Nouvelle n° 2797 –
18 octobre 2001

SERIE ou SPECIALITE : B.E.P. LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION B.E.P. VENTE ACTION MARCHANDE	178y003
EPREUVE : EP3 – Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	8/8